CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 février 2020 à 20 heures sous la présidence du maire Jacky BONIN et en présence de tous les conseillers.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET COMPTE DE GESTION.

Le conseil municipal vote le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 qui laissent apparaître un résultat de clôture de 194.464,78 euros soit 95.638,68 en investissement et 98.826,10 en fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation au 31.12.2019 de 98.826,10 euros en réserve de fonctionnement et le résultat d'investissement de 95.638,68 euros en excédent d'investissement.

PROGRAMME ENERGIE CLIMAT BOURGOGNE.

Le maire informe de la nécessité de recourir à un conseiller en économie d'énergie partagée afin de solliciter les aides EFFILOGIS et LEADER dans le cadre de l'aménagement de la maison des associations. L'Agence Technique Départementale, auprès de qui la commune est adhérente, propose sans supplément de cotisation cette prestation afin de nous accompagner de façon personnalisée. Ce dispositif permettrait à la commune d'avoir une vision globale des actions à mener et des bâtiments prioritaires en termes d'intervention., l'objectif final étant de réduire les consommations énergétiques, les dépenses et les émissions de gaz à effet de serre.

Après débat, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention avec l'A T D et désigne comme « référents énergie » pour l'application et le suivi de ce dispositif Sébastien GONZALEZ et Jacky BONIN.

CONVENTION ENEDIS.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de suppression de lignes électriques aériennes est en cours dans la zone du lotissement du pommiers et le long de la rue du bourg pour partie. L'effacement des lignes téléphoniques est proposé avec une participation financière de la commune à hauteur de 50 pour cent.

Après examen, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec ENEDIS.

ENTRETIEN CLIMATISATION FABLAB.

Le maire présente un devis d'entretien de la climatisation installée au FABLAB proposé par les Ets LACLERGERIE. Dans un premier temps, le conseil municipal décide de solliciter une simple intervention sans passer par la signature d'un contrat annuel d'entretien.

DEPOSE DE LIGNES ELECTRIQUES.

Suite à une réunion avec le SYDESL qui s'est tenue en mairie, le conseil municipal décide de demander la dépose de deux lignes qui ne desservent plus aucun abonné dans les hameaux du Villard et de la Ferrière.

Questions diverses : le maire informe le conseil municipal de l'acceptation du permis de construire pour le réaménagement de l'ancien café restaurant en maison des associations et du lancement de l'appel d'offres correspondant.

S'agissant du dernier conseil municipal avant les élections, le maire propose de laisser aux prochains conseillers municipaux le vote le budget 2020.